

Demande d'admission à la Polyclinique de DEAUVILLE Hôpital de Jour SSR ADDICTOLOGIE

Veillez remplir le dossier d'admission en y joignant obligatoirement :

- Une lettre de motivation
- Une copie de l'attestation de sécurité sociale
- Une copie de la carte de mutuelle ou complémentaire santé
- Une pièce d'identité

Le dossier complet avec les pièces jointes est à faxer au 02 31 87 73 12

Pour toute demande de renseignements, appeler le 02 31 87 73 10

Identité du patient

NOM :

Prénom :

Identité de l'adreur

NOM :

Institution :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone : / / / /

Fax : / / / /

Courriel :

TAMPON

Modalités d'admission

Mode d'admission : Directe Préadmission

Date d'admission souhaitée : /...../20.....

Hôpital de jour de 9h-12h / 14h-17h

Mardi Matin Mardi Après-midi Mardi la journée

Vendredi Matin Vendredi Après-midi Vendredi la journée

Médecin traitant

Nom :

Adresse :

Tél :

Autre médecin correspondant

Nom :

Adresse :

Tél :

Fiche administrative

Identité du patient

NOM :	Prénom :
NOM de jeune fille :	
Date de naissance : / /	Lieu de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone fixe : / / / /	Téléphone portable : / / / /

Personne à contacter en cas d'urgence

<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle
Nom :	Adresse :	
Nom de jeune fille :		
Prénom :	Téléphone 1 :	
Fax / e-mail :	Téléphone 2 :	

Organisme d'assurance maladie délivrant la prise en charge (joindre une photocopie de l'attestation actualisée des droits de l'organisme d'affiliation et se munir de la carte vitale mise à jour le jour de l'admission)

Intitulé :	
Téléphone :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
NOM de l'assuré :	
Numéro d'immatriculation :	

Couverture maladie

Bénéficiez-vous d'une CMU <input type="checkbox"/> ou d'une AME <input type="checkbox"/> ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Date de fin :
Bénéficiez-vous d'une invalidité ou d'une ALD au titre de la sécurité sociale ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Date de fin :

Mutuelle de santé complémentaire (joindre une photocopie de la carte ou attestation d'adhérent mise à jour)

Intitulé :	
Téléphone :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
NOM de l'assuré :	
Numéro d'immatriculation :	

Fiche sociale

Identité du patient

NOM : Prénom :

Service social ayant effectué avec le patient la demande d'HDJ

Intitulé du service social :

Nom du service social

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

Protection juridique

Non Tutelle Curatelle Curatelle renforcée

NOM :

Adresse personnelle :

Tél : / / / / Courriel :

Situation familiale

Marié (e) Célibataire PACS Nombre d'enfants :

Concubinage Veuf (ve) Divorcé(e) Personne à charge :

Situation professionnelle

Emploi actuel : Chômage Arrêt de travail

Invalidité : Retraité Autre :

Logement

Propre Logement

Foyer / hôtel (joindre
l'attestation d'hébergement)

Hébergement chez un proche
(joindre l'attestation
d'hébergement)

Famille

Autre :

Situation financière

Ressources :

Situation judiciaire

Non Suivi actuel : Suivi passé :

Projet après la post cure

Fiche médicale

Identité du patient

NOM :

Prénom :

Poids :

Taille :

IMC :

Antécédents

Médico-chirurgicaux :

Psychiatriques :

Familiaux :

Allergies Non Oui :

Traitement actuel (joindre une copie de l'ordonnance)

Histoire addictologique (conditions de début, durée, mode, cures et post cures avec dates et lieux, la plus longue durée d'abstinence, crise comitiale de sevrage, addictions associées)

Bilan biologique (joindre une copie des bilans et des comptes-rendus)

Bilan sérologique : hépatites B, C et VIH (joindre une copie des bilans et des comptes-rendus)

Imagerie (joindre une copie des bilans et des comptes-rendus)

Etat psychopathologique et comportemental actuel

Bilan d'autonomie

Fonctions locomotrices Autonome Non autonome Aide ponctuelle

Aptitude aux activités sportives Apte Inapte Activité limitée

Commentaires :

CONTRAT INDIVIDUEL DE SOINS

Les activités de la **Polyclinique de Deauville, spécialisée en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) en Addictologie et l'HDJ** s'inscrivent dans le cadre d'une politique de prise en charge globale et de réduction des risques sanitaires et sociaux pour les usagers de substances telles que l'alcool, le tabac, les médicaments ou les drogues illicites.

L'activité de l'HDJ comprend des soins médicaux et paramédicaux spécialisés en Addictologie. Son intervention se situe dans le parcours de soins de l'usager après une post cure. L'HDJ a pour objectif un **accompagnement global du patient** afin de lui permettre de **consolider et de retrouver sa liberté par rapport au produit (abstinence ou consommation contrôlée)**.

La prise en charge pluridisciplinaire donne lieu à un contrat de soins établi entre la Polyclinique de DEAUVILLE et le patient. Il est entendu que cet engagement exprime la volonté de l'usager de perdurer dans une démarche de soins et qu'il est libre de rompre cet engagement à tout moment s'il le souhaite.

Durant le séjour, l'usager s'engage à respecter le contrat individuel de soins et le règlement intérieur de l'établissement. De son côté, l'établissement met à disposition de l'usager tous les moyens dont il dispose dans un cadre d'éthique professionnelle et de respect de la personne, **dans un projet d'amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie**.

Nos engagements

L'équipe s'engage à vous accompagner pendant votre séjour avec respect, bienveillance et dans la confidentialité.

La Charte de la Personne Hospitalisée est affichée et à votre disposition.

L'établissement s'engage à proposer :

- Une admission organisée en collaboration avec l'établissement/service adresseur
- Une prise en charge individualisée, adaptée à la situation médico-psycho-sociale du patient
- Un suivi médical et psychologique régulier
- L'animation de groupes de paroles et d'ateliers thérapeutiques par les professionnels de santé
- Un accompagnement social si nécessaire
- Une équipe infirmière qui dispense des soins sur prescription médicale et vous accompagne lors de certaines activités thérapeutiques
- Un plateau technique et des compétences médicales regroupés autour de l'établissement
- Des consultations spécialisées sur prescription médicale (ex : kinésithérapie)
- Un accès à votre dossier selon les modalités légales
- Un vestiaire afin d'y déposer vos affaires vestimentaires
- Des espaces collectifs conviviaux :
 - Espaces d'activités collectives organisées par le personnel ou les usagers eux-mêmes
 - Espace privilégié aux usagers (détente, repos, lecture et télévision)
- L'accès à un coffre pour tous les objets de valeur, les papiers personnels ou l'argent

- Des repas équilibrés de qualité et variés (présence d'une diététicienne)
- Des rencontres avec votre famille et votre entourage (selon le règlement intérieur)
- Autres services : courriers, wifi et laverie

NOM :

Date :/...../20.....

Signature :

Vos engagements

Le patient s'engage, par ce contrat, à :

- Maintenir son abstinence pendant le séjour
- S'impliquer dans son projet de soins et dans la continuité de la prise en charge après le séjour de postcure
- Respecter la loi thérapeutique afin de vous permettre de travailler en toute confiance :
 - Respect du secret du groupe
 - Pas de jugement ni des personnes, ni des propos
- Respecter le règlement intérieur de l'établissement affiché dans l'établissement et joint au présent contrat

Tout manquement au contrat de soins, de la part du patient, entraîne une interruption du séjour. Le contrat de soins signé peut être arrêté par l'établissement en fonction de la nature des manquements constatés et/ou éventuellement de leur répétition.

A remplir et signer le jour de votre admission avec le représentant de l'établissement

NOM :

Prénom :

Je certifie avoir reçu les informations du contrat de soins en date du/...../20.....

Je m'engage à respecter ce contrat tout au long de mon séjour dans l'établissement.

Date : /...../20.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

REGLEMENT INTERIEUR

Le respect et la bienveillance sont des valeurs au cœur de notre prise en charge, et exigées de l'ensemble des acteurs de notre équipe pluridisciplinaire.

Le personnel de la polyclinique s'engage à respecter la charte relative aux patients hospitalisés.

Le règlement intérieur a pour but de fixer les règles de fonctionnement de l'établissement afin de favoriser la prise en charge des patients.

L'acceptation et le respect des règles conditionnent la qualité de votre démarche de soins.

Les mesures susceptibles d'être envisagées en cas de non-respect de ce dernier, visent à conforter la notion de soins et de sécurité tout au long de l'hospitalisation.

Nous vous rappelons que les relations sont fondées sur la confiance et le respect mutuel. La violence physique et/ou verbale (propos racistes, sexistes, menaces,) ne peut être tolérée. Un tel comportement remettra en cause votre admission en Hôpital de Jour.

1. Suivi médical

Lors de votre admission et durant votre temps de présence en HDJ, vous bénéficiez d'une prise en charge globale dispensée par une équipe pluridisciplinaire.

2. Le jour de votre arrivée

Par mesure de sécurité, un inventaire est effectué. Tout objet susceptible de représenter un danger vous sera retiré jusqu'à votre départ (parfum, outils contendants,). Une inspection pourra être renouvelée de manière inopinée au cours de votre séjour.

3. La vie dans l'institution

Pour les repas deux solutions vous sont proposées

- Vous êtes en HDJ à la demi-journée le matin : le repas est à votre charge
- Vous êtes en HDJ à la journée : le repas est pris en charge par l'établissement

- Les horaires de repas : Déjeuner de 12H à 13h30 (Self de la polyclinique)

- Les communications téléphoniques :

L'usage des téléphones portables suppose une utilisation compatible avec la vie en collectivité (confidentialité, discrétion, respect d'autrui,) et aucune conversation ne sera tolérée durant les temps d'activités thérapeutiques ou groupe de parole ou entretien individuel.

L'usage des téléphones portables est formellement interdit dans les lieux de soins (cabinets de consultation, ateliers, salle de soins) et également lieux de vie, comme la salle de restauration.

Votre praticien peut être amené à déconseiller, voire restreindre, l'utilisation de ce mode de communication.

- Usage de votre véhicule :

Des places de stationnement sont disponibles au sein de la clinique. Votre véhicule est placé sous votre entière responsabilité.

Un éthylotest est pratiqué, chez les conducteurs, lors de leur arrivée en HDJ.

- Objets personnels :

Aucun objet dangereux ou contendants, pouvant nuire à vous comme à autrui, ne doit être conservé en votre possession au sein de la clinique.

La clinique ne peut être tenue responsable de la disparition de l'argent et des objets de valeur (ordinateur, poste radio, téléphone portable, etc.), que vous gardez en votre possession : les objets de valeur conservés sont sous votre entière responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

- La vie collective :

Les tâches collectives font parties intégrantes du programme thérapeutique et donc obligatoires, sauf contre-indication médicale.

L'attribution de ces tâches est sous la responsabilité du cadre. Toute modification ou changement nécessite l'accord du cadre du service. Veuillez anticiper vos absences afin de prévoir votre remplacement.

La propreté et l'hygiène des locaux communs (locaux, toilettes) sont à respecter.

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'établissement.

4. Règles impératives

La Direction de la clinique vous demande de respecter les règles suivantes. Le non-respect peut entraîner des mesures pouvant aller jusqu'à l'interruption de votre hospitalisation.

- L'introduction et/ou la consommation dans l'établissement de boissons alcoolisées, de substances illicites, de médicaments non prescrits par l'équipe médicale de l'établissement, ou d'objets dangereux, sont strictement interdites.
- Pour ce point et le précédent, la Direction et l'encadrement se réservent le droit d'inventorier les chambres et effets personnels, tout au long de l'hospitalisation, de même qu'à effectuer des prélèvements de contrôle (alcootest et autres,).
- La consommation de tabac est interdite à l'intérieur de la clinique, conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006. L'équipe soignante est à votre disposition pour vous accompagner dans une démarche de sevrage.
- Usage e cigarette
- Tout acte de commerce divers, le prêt d'argent et toute vente d'objets personnels sont interdits entre patients ainsi qu'avec le personnel.
- Les heures de repas, doivent être observées.
- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'établissement.
- Sécurité incendie : respecter les consignes générales de sécurité, repérer les emplacements des extincteurs et des sorties de secours

Afin d'améliorer le confort psychologique et la sécurité physique des patients, le personnel infirmier, outre les missions habituelles, est autorisé à tout moment, y compris la nuit, et à toute personne, à :

- Rappeler les clauses du contrat de soins et du présent règlement, auxquels tous les patients ont adhéré.
- Effectuer les contrôles dans les chambres des effets personnels.
- Procéder au dépistage inopiné de substances psychoactive

Nous vous remercions de l'attention apportée à ce règlement, que vous êtes tenu de respecter tout au long de votre hospitalisation. La direction et l'ensemble de l'équipe vous souhaitent un agréable séjour et demeurent à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Votre admission implique l'acceptation du présent règlement.